

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.022

L'An deux Mille Quatorze, le 14 avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 avril 2014

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 avril 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHERON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Thérèse LEGROS-GORDON'S, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Monsieur Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORTEUR : M. LE DÉPUTÉ-MAIRE

VOTE : UNANIMITÉ

Les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles disposent que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend le Maire qui en est le Président, et, en nombre égal, des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire, choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées dans la commune.

Le Conseil Municipal fixe par délibération le nombre de membres du Conseil d'Administration et élit les membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète.

Dans l'attente de la consultation obligatoire des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations familiales, les associations de retraités ou de personnes âgées et les associations de personnes handicapées, il est proposé de fixer à 17, le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Royan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- Après élection à scrutin secret,

DECIDE

- de fixer à 17, le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, étant précisé que Monsieur le Maire en est, de droit, le Président.

ELIT

- comme représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------|
| - Mme Dominique BARRAUD-DUCHÉRON | - Mme Eva ROY |
| - Mme Nancy LEFÈBVRE | - Mme Marie-Claire SEURAT |
| - Mme Thérèse LEGROS-GORDON'S | - M. Gérard JOUY |
| - Mme Annie CHABANEAU | - M. Denis MOALLIC |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 avril 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO